

# COMPTE RENDU

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 29 Mars 2018 à 21H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE.

Mrs BIASI. BOUISSIERE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : Mme LABIGOUE.

M. CUNY a donné pouvoir à M. BOUISSIERE.

Secrétaire de séance : Mme CANO-HERNANDEZ.

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente réunion du Conseil municipal. Il demande si quelqu'un souhaite formuler des observations ou remarques au sujet de ce compte-rendu.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

M. BOUISSIERE, Premier Adjoint, préside la séance pendant le vote des différents comptes administratifs.

### **Centre Communal d'Action Sociale**

Compte tenu de la dissolution du CCAS au 31/12/2017, le résultat de clôture de ce budget sera intégré au Budget de la Commune.

### **Compte Administratif 2017 :**

M. BOUISSIERE donne lecture du compte administratif 2017 dressé par M. le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 11 008.72 €. Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (POUR 10), M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

### **Compte de Gestion 2017 :**

M. BOUISSIERE donne lecture du compte de gestion de la régie transport scolaire dressé par M. DIOT, receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. le Maire. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Régie Transport Scolaire**

### **Compte Administratif 2017 :**

M. BOUISSIERE donne lecture du compte administratif 2017 dressé par M. le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 5 297.87 €. Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (POUR 10), M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

### Compte de Gestion 2017 :

M. BOUSSIÈRE donne lecture du compte de gestion de la régie transport scolaire dressé par M. DIOT, receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. le Maire. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Commune

#### Compte Administratif 2017 :

M. BOUSSIÈRE donne lecture du compte administratif 2017 dressé par M. le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 130 250.62 €. Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (POUR 10), M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

#### Compte de Gestion 2017 :

M. BOUSSIÈRE donne lecture du compte de gestion de la commune dressé par M. DIOT, receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. le Maire. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir pour l'année 2018, le taux des taxes directes locales comme inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :

Taxe Habitation	13.39 %
Taxe Foncière (bâti)	13.17 %
Taxe Foncière (non bâti)	68.33 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19.27 %

D'où un produit fiscal attendu de 303 690 €.

### Préparation Budget Primitif 2018 de la Régie Transport Scolaire :

M. le Maire soumet au conseil municipal une préparation du Budget 2018 de la régie transport scolaire. La section de fonctionnement s'équilibrerait en dépenses et en recettes pour un montant de 25 297 €.

La proposition susdite sera soumise au vote lors de la prochaine séance du conseil municipal prévue le 9 avril 2018.

### Préparation Budget Primitif 2018 de la Commune :

M. le Maire soumet à l'assemblée une préparation du budget 2018 de la commune. Cette préparation sera revue car le montant des dotations aux collectivités n'est pas encore connu.

M. le Maire énumère les programmes d'investissement qui pourraient être inscrits au budget 2018 :

- ❖ Achat de débroussailleuses et couvert végétal.
- ❖ Équipement informatique des classes maternelles.
- ❖ Immeuble rue du Foirail : remplacement des menuiseries, travaux d'isolation.

- ❖ Travaux d'accessibilité des bâtiments publics.
- ❖ Signalétique.
- ❖ Aménagement de Bourg : Reste à régler l'état de solde pour l'Entreprise BARATET.

**Informations diverses :**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de certains riverains du chemin rural reliant la rue Louis Pons avec la rue des Anciens Fossés.

Ayant aménagé leurs extérieurs, ces riverains souhaiteraient la réfection du chemin (béton) et proposent de participer financièrement pour la partie longeant leurs propriétés.

Le débat s'instaure. Les élus donnent leur accord sur le principe mais demande la mise en place d'une convention indiquant que la participation financière n'ouvrait à aucun droit.

La commission des travaux est chargée de se prononcer après estimation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---